

SERVICE PUBLIC

Services des finances publiques, Une réorganisation taxée de destructrice

SOISSONNAIS Vailly-sur-Aisne et Villers-Cotterêts devraient perdre leur trésorerie, et Soissons le service fiscal des entreprises. Deux « accueils de proximité » seraient créés.

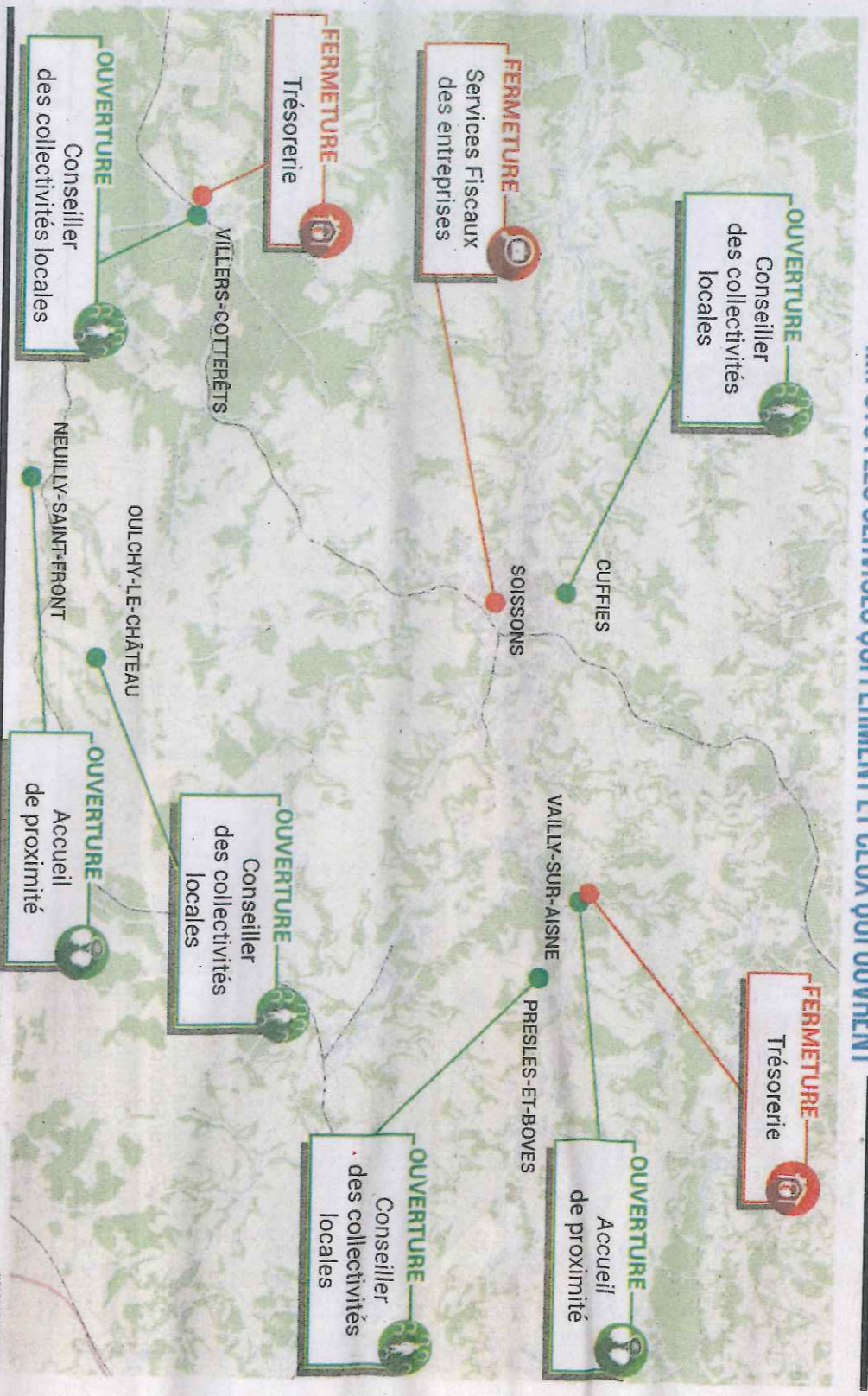
Se renseigner sur sa déclaration de revenus, sur un problème lié à sa taxe d'habitation, demander un échelonnement du paiement de sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères, payer sa facture d'eau... Autant de choses que le particulier ne pourra plus faire dans le futur à Villers-Cotterêts et Vailly-sur-Aisne.

La Direction départementale des finances publiques de l'Aisne (DDFIP) prépare en effet une réorganisation de ses services qui s'étalera de 2019 à 2022. Dans le Soissonnais, ce plan prévoit la fermeture des trésoreries de Villers-Cotterêts et de Vailly-sur-Aisne, qui emploient respectivement neuf et six personnes.

Dans un courrier adressé au député Jacques Krabal, inquiet des projets de la DDFIP, le ministre des finances publiques Gérard Darmanin justifie cette « transformation » par « une adaptation aux évolutions démographiques et aux nouveaux modes de relation avec le public, notamment grâce aux nouvelles technologies ». Le ministre met aussi en avant la « création d'accueils de proximité » qui viendront remplacer les trésoreries déjà fermées, à Neully-Saint-Front ou appelées à fermer, comme à Vailly-sur-Aisne.

Le ministre des Finances justifie ces réorganisation par une adaptation à la démographie et aux nouvelles technologies

« Il n'y aura pas d'agent des finances publiques dans ces accueils. Au mieux, il y aura des permanences. Ce seront des coquilles vides », prévient Marie-Pierre Borel, syndicaliste CGT-Finances publiques. « La personne qui sera la donnera les renseignements qu'elle pourra donner et aidera à naviguer sur le site internet impots.gouv.fr, complète Olivier Devresse, inspecteur des impôts syndicaliste Solidaires. Si elle ne peut pas aider, elle contactera un agent des impôts régent qui expliquera en visioconférence ou par téléphone. Si le cas est complexe, le contribuable viendra à un rendez-vous à Soissons ». Ces accueils seraient gérés par les collectivités locales et installés dans des mairies ou des maisons de services publics. « C'est pour faire passer la pilule auprès des élus locaux et de la population. Avec le temps, ça disparaîtra », croit savoir Olivier Devresse. Ce scénario s'est déjà produit. Hervé Muzart, président de la communauté de communes d'Ouil-



chy-le-Château se souvient de la fermeture de la trésorerie de la commune : « On nous a mis une permanence une fois par semaine mais elle n'était pas régulière, parfois le public venait et l'agent n'était pas là. Ça s'est arrêté au bout de deux ans ». Dans le cadre de la réorganisation, Oulchy et les autres communes qui

abritent le siège de leur intercommunalité - Villers-Cotterêts, Cuffies et Presles-et-Boves - vont tout de même être dotées d'un « conseiller des collectivités locales ». « Il s'agira d'un cadre supérieur de notre administration qui conseillera les collectivités (et pas les particuliers, ndr), précise Olivier Devresse. Là aussi, ce

sera à la collectivité de fournir le budget. L'objectif est de diminuer les coûts de fonctionnement ». A Soissons, le centre des finances publiques devrait aussi perdre le service des impôts des entreprises, transféré à Laon. « La majorité des entreprises sont des personnes physiques, s'émont Marie-Pierre Borel,

VOTRE AVIS ?

Que pensez-vous de la réorganisation des services des impôts ?



HERVÉ MUZART
PRÉSIDENT
CC OULCHY-LE-CHÂTEAU

Quand notre trésorerie a été fermée, elle a été remplacée par une permanence en mairie qui s'est arrêtée au bout de deux ans. C'est positif qu'on nous remette un agent au service des collectivités, car les réponses que l'on peut avoir aujourd'hui par mail ne sont pas très explicites. Avec une personne en face, c'est plus facile de s'expliquer.



FRANCK BRIFFAUT
MAIRE DE
V-COTTERÊTS

On gagne des habitants, on a un projet à 250 M € au château et on nous ferme un service public. Au moment où on dématérialise, les gens ont besoin d'aide, on va laisser une partie de la population sur le bord de la route. Ce genre de décision se prépare en amont. Là, on discute du fond en dernier.



ARNAUD BATEFORT
MAIRE DE VAILLY-SUR-AISNE

C'est une annonce abrupte. L'État n'a tiré aucun enseignement du mouvement des Gilets jaunes. Il se désengage des services publics et transfère leur charge aux collectivités locales. En plus d'être un département pauvre, on va être abandonné de la République. Je veux croire qu'un collectif de maires va se constituer.

qui travaille dans ce service. On a beaucoup d'auto-entrepreneurs, des artisans. C'est aussi nous qui donnons le quitus fiscal aux gens qui achètent des voitures à l'étranger. Pourquoi en dit-on Bercy, les gens ont encore besoin de nous. Ils viennent aussi nous interroger sur l'Urssaf, le Régime social des indépendants... »

Le ministère présente tous ces changements comme « une hypothèse de travail », qui fera l'objet d'une « concertation approfondie ». Le syndicaliste Olivier Devresse n'y croit pas : « Concertier en juillet et août, c'est compliqué. Ils vont nous écouter mais jusqu'à présent, ils n'ont jamais retenu nos arguments ». « Il n'y a rien à prendre », abonde la cégétiste Marie-Pierre Borel qui refuse d'avaliser ce « plan de destruction de l'administration fiscale ». Elle observe que « les élus locaux commencent à se rendre compte de ce qu'il se passe. Mais si l'un obtient quelque chose pour son secteur, un autre le perdra. » ■ **RÉMI HAMMARINAMA**
La Direction départementale des finances publiques de l'Aisne (DDFIP) a indiqué qu'elle ne s'exprimerait que ce mardi 18 juin sur ce projet de réorganisation.